

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 24 octobre à 20h30

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **CANTAGREL** Michel, Mme **CAZES** Françoise, M. **AFFRE** Gérard, M. **VASSEUR** Marc, M. **DALLO** Alexandre

Excusés : M. **VOLPELIER** Nicolas, Mme **FROMENT** Martine donne pouvoir à Mme **AUGADE** Corinne, Mme **ROZIERES** Magali donne pouvoir à M. **BIOULAC** Yves.

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

Ordre du jour :

- 1- Compte rendu de la dernière réunion.
- 2- Point sur les contrats d'assurance de la commune.
- 3- Travaux voirie 2025.
- 4- Délibération pour l'approbation du nouveau tableau de classement des voies communales.
- 5- Information sur la participation obligatoire à compter du 01.01.2025 de l'employeur pour la protection sociale complémentaire.
- 6- Projet photovoltaïque à Rives.
- 7- Virement de crédit.
- 8- Délibération fixant les redevances assainissement (primes fixes et variables).
- 9- Délibération concernant le transfert de la compétence assainissement.
- 10- Délibération sur le transfert de la maison rénovée de la rue du Bousquet de la mairie au Centre communal d'action sociale.
- 11- Questions diverses.

1- Compte rendu de la dernière réunion.

Compte-rendu relu et adopté par l'ensemble du conseil municipal.

2- Point sur les contrats d'assurance de la commune.

Rappel des difficultés avec notre assureur Allianz sur le sinistre du sol de la salle des fêtes. Le dossier a été ouvert le 26.10.2023, le cabinet d'assurance a envoyé un expert. Après plusieurs réunions, celui-ci a travaillé à une répartition des responsabilités entre le carreleur, le peintre et l'architecte.

En août 2024 Allianz nous informe que ce sinistre ne serait pas pris en charge au titre de la garantie « Défense et recours » nous invitant à solliciter la garantie « Protection juridique » mais notre dossier n'a pas non plus été pris en charge. On nous conseille maintenant de diligenter une procédure par nos soins.

Depuis, monsieur le maire cherche à joindre l'expert mais celui-ci est injoignable.

Le conseil municipal décide que soit envoyé un courrier à Allianz de dénonciation, à titre conservatoire, avec demande du relevé de sinistralité.

La commune va également se rapprocher d'autres compagnies pour faire réaliser des devis pour éventuellement changer d'assureur.

3- Travaux de voirie 2025.

Les routes à prioriser cette année en fonction de l'enveloppe qui nous sera attribuée sont :

- L'accès à Combelongue.
- Lestang
- Le Vialaret
- La Rue del Riou
- La rue des thermes de Campfarous

4- Délibération pour l'approbation du nouveau tableau de classement des voies communales.

Suite aux travaux de voirie réalisés cette année, le Conseil Municipal décide d'approuver :

L'actualisation du tableau de classement des voies communales :

Ancien linéaire : 28190 mètres

Voie ajoutée : lotissement le Lauradou 2 longueur de la voie 130 m

Nouveau linéaire : 28 320 mètres.

Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 28 320 m de voies publiques.

5- Information sur la participation obligatoire à compter du 01.01.2025 de l'employeur pour la protection sociale complémentaire.

La participation financière de l'employeur pour la protection sociale complémentaire-risque prévoyance devient obligatoire pour les collectivités territoriales à compter du 01 janvier 2025. Le centre de gestion propose de participer à la consultation. Le conseil est d'accord et souhaite également se renseigner ailleurs.

6- Projet photovoltaïque à Rives.

Rencontre avec Johan Puel pour analyser sa facture d'énergie, ses coordonnées seront communiquées au PNRGC pour l'étude des consommations électriques des potentiels consommateurs sur ce projet.

7- Virement de crédit.

Une décision de virement de crédit a été prise afin de prendre en charge les réparations du toit du restaurant, pour un montant de 715 € HT.

8- Délibération fixant les redevances assainissement (primes fixes et variables).

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les redevances assainissement (primes fixes et variables) pour cette année.

9- Délibération concernant le transfert de la compétence assainissement.

Cette compétence devait basculer vers les communautés de communes en 2026, la nôtre avait prévu de l'avancer en 2025. Trois communes s'y sont opposées pour 2025. Le transfert de la compétence est maintenant territorialisé et seules les communes volontaires opéreront ce transfert qui sera effectif au 1^{er} avril 2025.

Le conseil municipal décide par 8 pour et un contre de transférer la compétence assainissement collectif à la communauté de communes des Causses à l'Aubrac.

10- Délibération concernant le transfert de la maison rénovée de la rue du Bousquet de la mairie au CCAS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'afin d'asseoir le champ d'action du CCAS, des biens de la commune puissent être transférés de la municipalité vers le CCAS. Cette démarche ne peut être que progressive et donc s'inscrire dans la durée.

A effet immédiat, le Maire propose au Conseil Municipal de transférer la propriété de la maison sise Rue du Bousquet, actuellement louée à Madame Lucie LAVIGUERIE et Monsieur Amarian CHATELAIN.

En conséquence de quoi, il propose que l'emprunt contracté par la Municipalité pour financer l'acquisition initiale ainsi que les travaux de restauration dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date : 30 mai 2022

Prêt numéro : 00003100317

Montant : 90 000 €

Soit également transféré au CCAS qui en assurera le remboursement.

Afin d'assumer cette charge, le CCAS percevra les loyers et les produits afférents à cette maison d'habitation.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

11- Délibération concernant les zones prioritaires de développement d'énergies renouvelables.

Par le passé la commune a émis le projet d'un parc éolien, l'état a pris une décision contraire, empêchant le projet de se faire. Dès lors, l'avis de la commune paraît bien dérisoire en regard des évolutions ultérieures des dossiers et des prises de décision de l'Etat. En conséquence, le Conseil

Municipal prend une délibération exclusivement sur le domaine public municipal à l'exclusion donc des terres relevant de la propriété privée.

En conséquence, le conseil municipal reste sur la délibération qui avait été prise en janvier 2024 concernant les zones prioritaires de développement d'énergies renouvelable.

12- Questions diverses.

- Après une rencontre avec un des conjoints Touzery, pour le parking le long de la rue de la Serre, celui-ci ne souhaite pas vendre son terrain. Le parking sera uniquement côté terrain de foot.
- Vente d'une maison Avenue du Canton, un compromis a été signé entre deux particuliers, mais aucune certitude que ça aboutisse. Le conseil réfléchit à se positionner si cette transaction n'aboutissait pas. En effet, les enjeux de ce site sont structurants pour le village en raison de la surface de terrain (plus de 2000 m², de l'importance des bâtiments, et des risques d'installation d'activités contraires à l'intérêt général).
- Des riverains se plaignent de caméras de surveillance, notamment au Lauradou, et des appareils à ultrason pour effaroucher les animaux domestiques (chiens, ...). Monsieur le Maire va regarder la réglementation et si besoin il prendra un arrêté.
- Dossier de péril, nous avons reçu un devis de 23 000€ pour la mise en sécurité de la maison Peltat. Nous allons donc continuer la procédure.
- Mme Sandrine Villaret souhaite louer le terrain des escargots pour mettre son cheval. On lui propose le même prix, soit 150€/an.
- Demande d'un propriétaire de La Roque pour acquérir un morceau de communal pour bâtir un muret. Mais ce terrain est en fait la route. Le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.
- Les dossiers concernant la dernière enquête publique se terminent juste maintenant. En fonction des demandes nous allons pouvoir travailler à une nouvelle procédure.

Séance levée à 22h20

